

Je Demande ma carte d'ambassadeur

Civilité : M. Mme

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

C.P. : Ville :

E-mail :

Tél. :

Date : Signature : 

Pour recevoir **gratuitement** votre carte d'ambassadeur, connectez-vous sur www.france-adot.org, ou retournez ce coupon à l'adresse suivante :

FRANCE ADOT 37
CHRU Bretonneau
2, boulevard Tonnellé
37044 TOURS Cedex
Tél. : 02 47 47 88 96
france.adot37@gmail.com

ESPOIR

Chaque année des milliers de malades, en France, en Europe, dans le monde, revivent grâce à la greffe d'organes, acte médical de la dernière chance.

MOBILISATION

La très grande majorité des donneurs sont des personnes décédées après un accident vasculaire cérébral, un traumatisme crânien ou parfois un arrêt cardiaque. **Tout** a été entrepris pour éviter le décès. Si l'éventualité d'un prélèvement se présente **tout** sera alors mis en oeuvre pour transmettre **une nouvelle vie** à un futur receveur.

FIA BILITÉ

Deux médecins, de façon indépendante, doivent obligatoirement effectuer une série de tests afin de confirmer la destruction irréversible de l'encéphale. En outre, deux électroencéphalographies à quatre heures d'intervalle, ou une artériographie cérébrale doivent être pratiquées. A l'issue de ces examens **il ne peut subsister le moindre doute**, et le constat de la mort est établi.

RESPECT

Ne pas confondre : le don d'organes est gratuit et totalement différent du don du corps à la médecine. Le prélèvement est un **acte chirurgical** effectué au bloc opératoire d'un hôpital public habilité, avec les mêmes soins que pour un patient en vie. L'apparence externe est respectée lorsque le **corps est rendu à la famille**, sans frais, pour les obsèques de son choix.

LOI ET LIBERTÉ

La loi de modernisation de notre système de santé (n°2016-41 du 26/01/2016) renforce le principe du consentement présumé du don d'organes. Elle précise les modalités de refus du prélèvement et clarifie le rôle des proches. Ceux qui ne souhaitent pas donner doivent s'inscrire sur le Registre National des Refus, consulté par les équipes médicales, qui rechercheront aussi l'expression écrite ou orale du refus auprès des proches. On peut changer d'avis à tout moment quelle que soit sa position.

Le Don D'organes : une réflexion Citoyenne

Volonté

Témoigner de sa position en **informant ses proches et porter sur soi la carte d'Ambassadeur** sont des signes très forts de solidarité vis-à-vis des autres qui permettent à votre entourage de respecter votre choix. Au fait, **connaissez-vous la volonté** de vos parents, de vos enfants, de votre conjoint, de vos amis ?

Tolérance

Accepter de donner ses organes c'est vouloir, sans condition, aider d'autres êtres humains dans la détresse, et sans référence à leur appartenance sociale, leur style de vie, leur origine ethnique, leurs opinions...

Foi

La tradition d'aide à son prochain par le don d'organes rencontre **l'approbation unanime des grandes religions**. En pratique les croyants peuvent avoir tendance à **interpréter à tort** les propos de leurs représentants chrétiens, juifs, ou musulmans.

Egalité

Le receveur est choisi sur la liste d'attente nationale selon un protocole très strict fixé par la loi, et en fonction de critères de compatibilité propres à chaque organe ou tissu et de l'urgence liée **exclusivement** à son état de santé et à son âge.

Anonymat

C'est un principe essentiel de la loi dans notre pays. Les coordonnées du donneur ne sont jamais divulguées au receveur, et réciproquement. Toutes sortes de pressions sont ainsi évitées. Nous sommes au stade de la pure **générosité**.

